

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MARS 1887.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE BURLET.

Demande du sieur Nicolas HERMES.

MESSIEURS,

Le sieur Hermes, instituteur libre à Guirsch, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Bilsdorf, commune d'Arnsdorf (grand-duché de Luxembourg), le 30 juin 1855.

Il obtint, en 1881, le diplôme d'instituteur à l'école normale de l'État, à Luxembourg, et fut placé à la tête de l'école libre de Guirsch où il remplit avec zèle et intelligence les fonctions qui lui ont été confiées.

En 1883, il épousa une Belge. Le jury d'examen institué par le Gouvernement belge, en vertu de l'article 8 de la loi du 20 septembre 1884, lui conféra, à Nivelles, le 13 juillet 1886, le diplôme d'instituteur belge.

Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche. Les autorités consultées sur sa demande y sont toutes favorables.

Il a satisfait aux lois sur la milice et s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre cette demande en considération.

Le Rapporteur,

J. DE BURLET.

Pour le Président,

JULES DE BORCHGRAVE.
